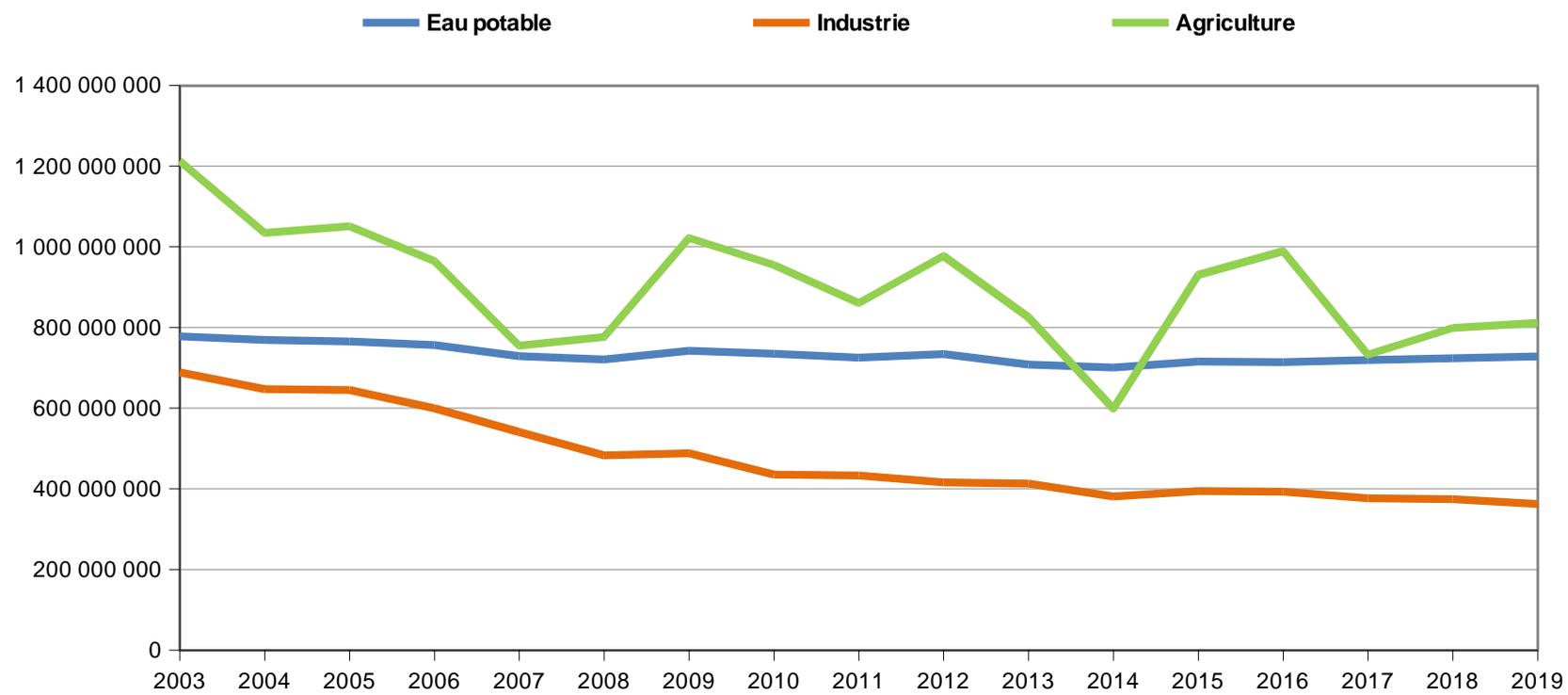




Plan stratégique pour la gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau

Commission Lien Terre Mer – 8 juillet 2022

Une stratégie qui s'inscrit dans une démarche de sobriété en termes de prélèvements



Une stratégie qui s'inscrit dans la suite des démarches antérieures du comité de bassin et des acteurs locaux

- Le cadre de plan d'action validé en 2017
- Le PACC adopté en 2018 et la démarche prospective sur la ressource présentée en 2019

	Volume (Mm ³)
Déficit initialement évalué pour 2050	1000-1200
Gains économies d'eau (consommation)	200
Gains SFN/agroécologie	50-250
Mobilisation nappes libres	20
Stocks complémentaires pour le soutien d'étiage, dont :	150-500
• Création d'ouvrages de réalimentation	(80-135)
• Mobilisation de barrages hydroélectriques	(70-375)
Mobilisation de petits ouvrages existants	30
Ouvrages de substitution, re-use	20-40
Nouveau déficit évalué pour 2050	200-700

Bilan global besoins/ressources en eaux de surface à horizon 2050

- Les démarches prospectives réalisées ou en cours menées par les EPTB (Garonne, Adour, Dordogne et Charente, Lot)

Stratégie d'équilibre milieux/usages nécessaire pour :

- Répondre à l'objectif commun d'équilibre quantitatif de l'eau prenant en compte le changement climatique
- Restaurer la confiance entre les acteurs et lever les freins pour accélérer la mise en œuvre des leviers
- Engager dès à présent des actions nécessaires pour le long terme, pour répondre aux impacts du changement climatique
- Prôner une démarche territorialisée et opérationnelle s'appuyant sur les acteurs des territoires dont les EPTB



Une stratégie en 5 axes

- Axe 1 - Dynamiser la mise en place de démarches PTGE en mobilisant l'ensemble des leviers nécessaires aux besoins des territoires
- Axe 2 - Engager des programmes d'économies d'eau et d'efficacité des usages
- Axe 3 - Sécuriser les prélèvements agricoles et faciliter la gestion collective de l'irrigation
- Axe 4 - Réduire les périodes de gestion de crise
- Axe 5 - Sécuriser le soutien d'étiage et les besoins milieux/usages sur le long terme



Axe 1 – Dynamiser la mise en place de démarches PTGE



Démarches de projets de territoire sur le bassin Adour-Garonne

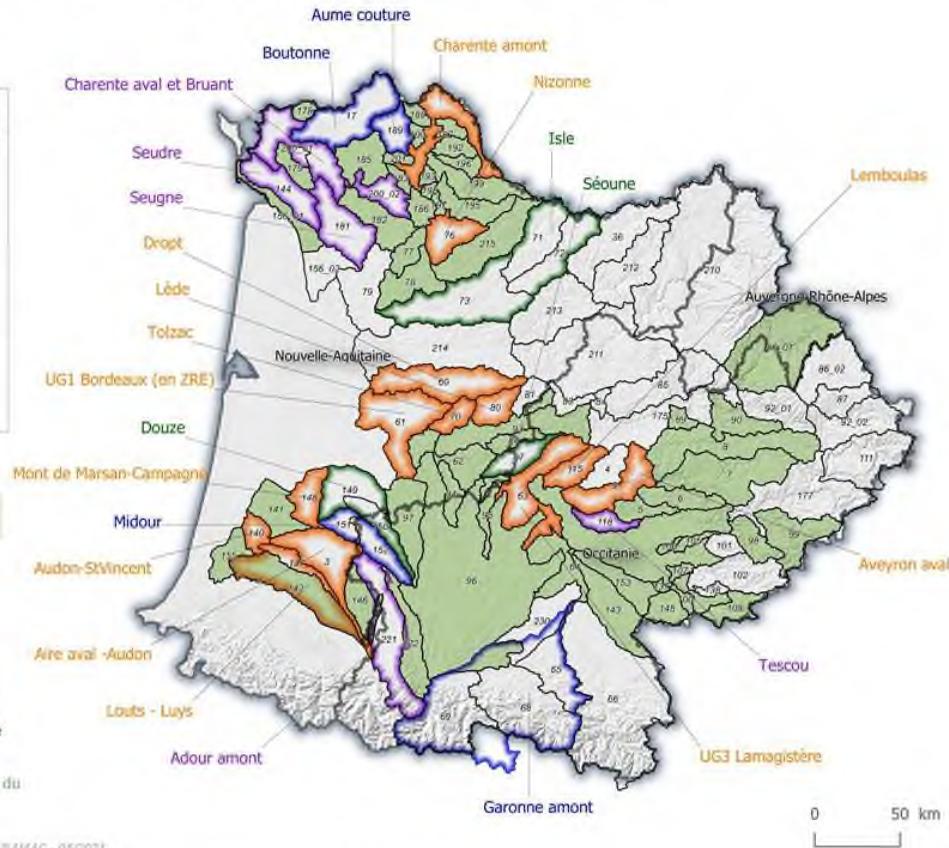
- 12 démarches en cours (couvrant 21 périmètres élémentaires (PE) prioritaires) :**
- Mis en oeuvre [4]
 - Elaboration [5]
 - Emergence [3]
- Nouvelle proposition de démarches de PTGE d'ici 2024 [13]
- Démarches territoriales avec volet GQ d'ici 2027 [54]
- Régions du Bassin

Sur les 112 territoires situés en ZRE, 88 territoires sont en déséquilibre

*** Définitions de l'état d'avancement des projets de territoire :**

- Validés en cours de mise en oeuvre : projet de territoire validé par l'Etat
- Elaboration : PTGE en cours d'élaboration
- Emergence : projets de PTGE en émergence
- Mobilisation pour développer le volet GQ, diminuer les tensions et préparer les impacts du changement climatique

Réalisation : agence de l'eau Adour-Garonne - DIEEM - SAMAC - 05/2021
Sources : IGN 2020, DOT21, CD 21, CD 81, DREAL, AEAG, Note réunion des Préfets coordonnateur de sous-bassin du 03/11/2020



➔ 21 périmètres élémentaires, couverts par 12 PTGE validés ou à engager/finaliser

➔ 13 périmètres élémentaires prioritaires qui doivent faire l'objet de démarches de PTGE



Axe 1 – Dynamiser la mise en place de démarches PTGE

Pour aider les acteurs et les services de l'État à avancer sur le terrain :

- Un groupe de représentants des acteurs pour une gestion quantitative apaisée
- Une animation à l'échelle du bassin pour favoriser le partage de connaissance et le retour d'expérience et apporter un appui au niveau local, notamment dans la phase d'émergence
- Une mission d'appui conjointe CGEDD - CGAAER pour s'assurer du bon avancement des PTGE

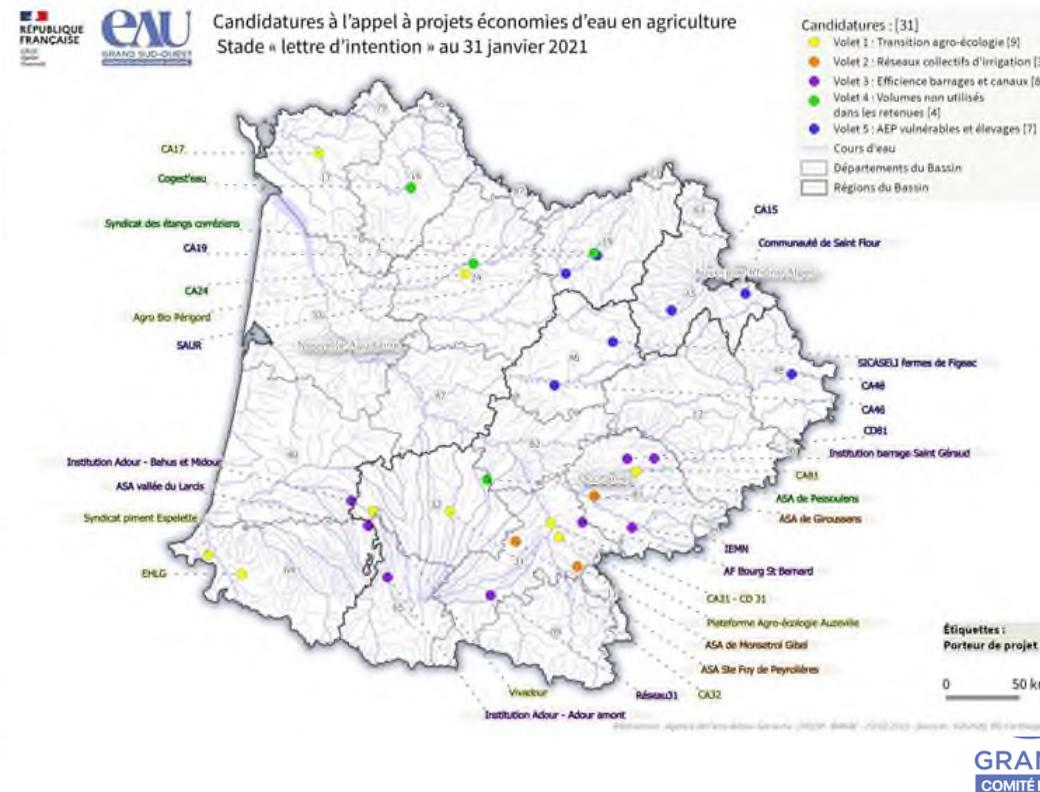
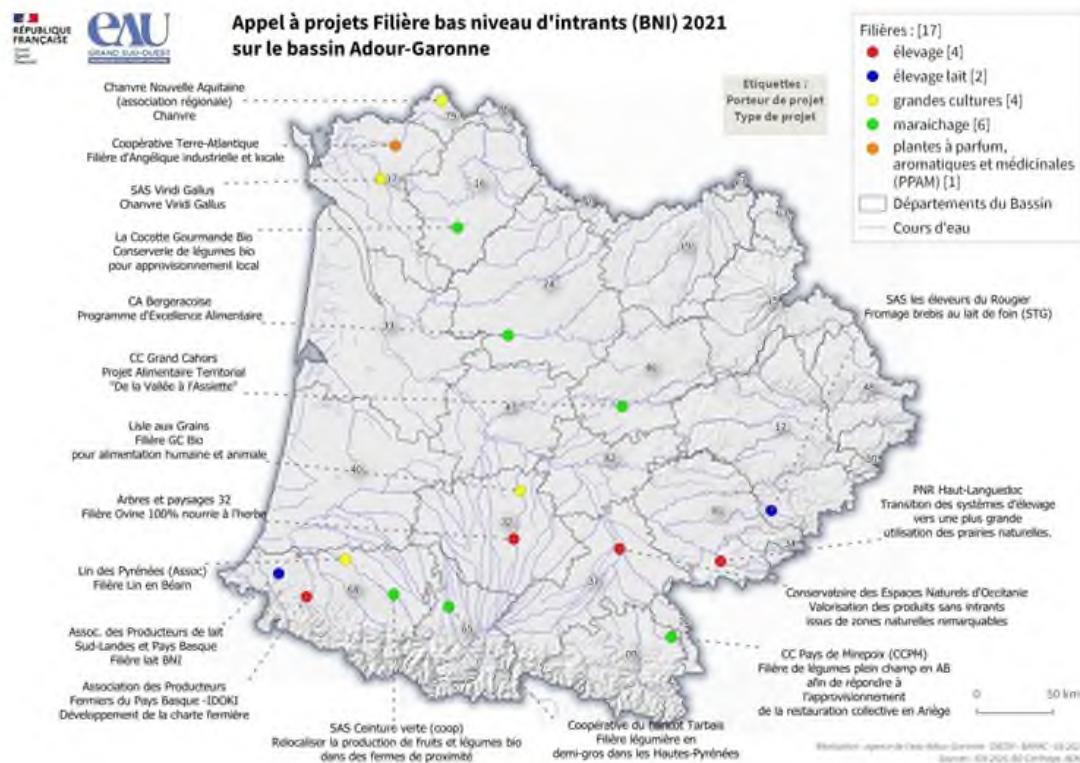


Axe 2 – Engager des programmes d'économies d'eau et d'efficacité des usages

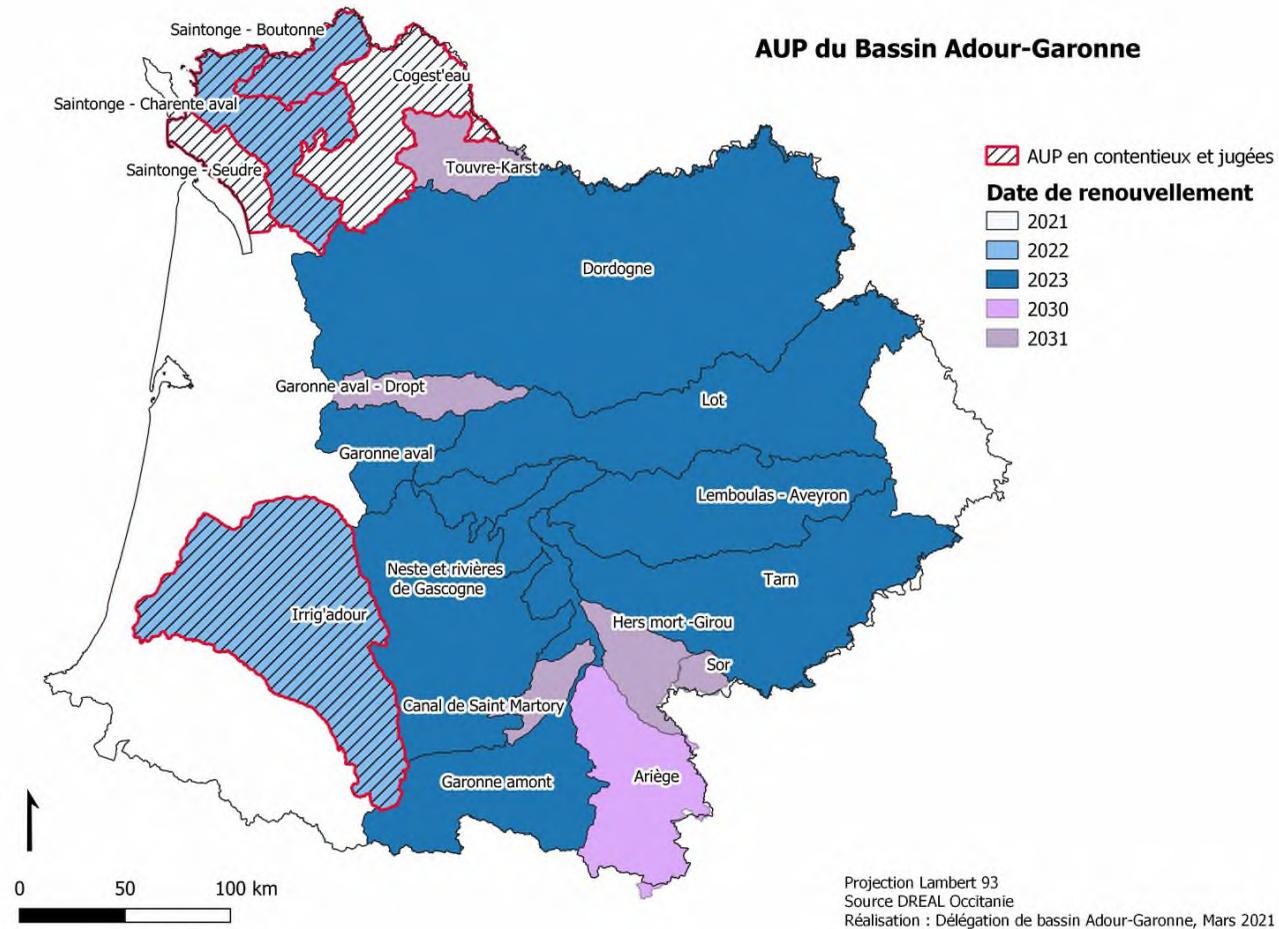
AAP filières à bas niveau d'impact : 25 dossiers reçus (enveloppe 1 M€)

AAP économies d'eau en agriculture : 32 dossiers reçus (enveloppe 2 M€)

AAP Barrages (enveloppe AEAG 4 M€ et enveloppe Etat 2,6 M€ sur le bassin) et Re-use (enveloppe 6 M€)



Axe 3 - Sécuriser les prélèvements agricoles et faciliter la gestion collective de l'irrigation

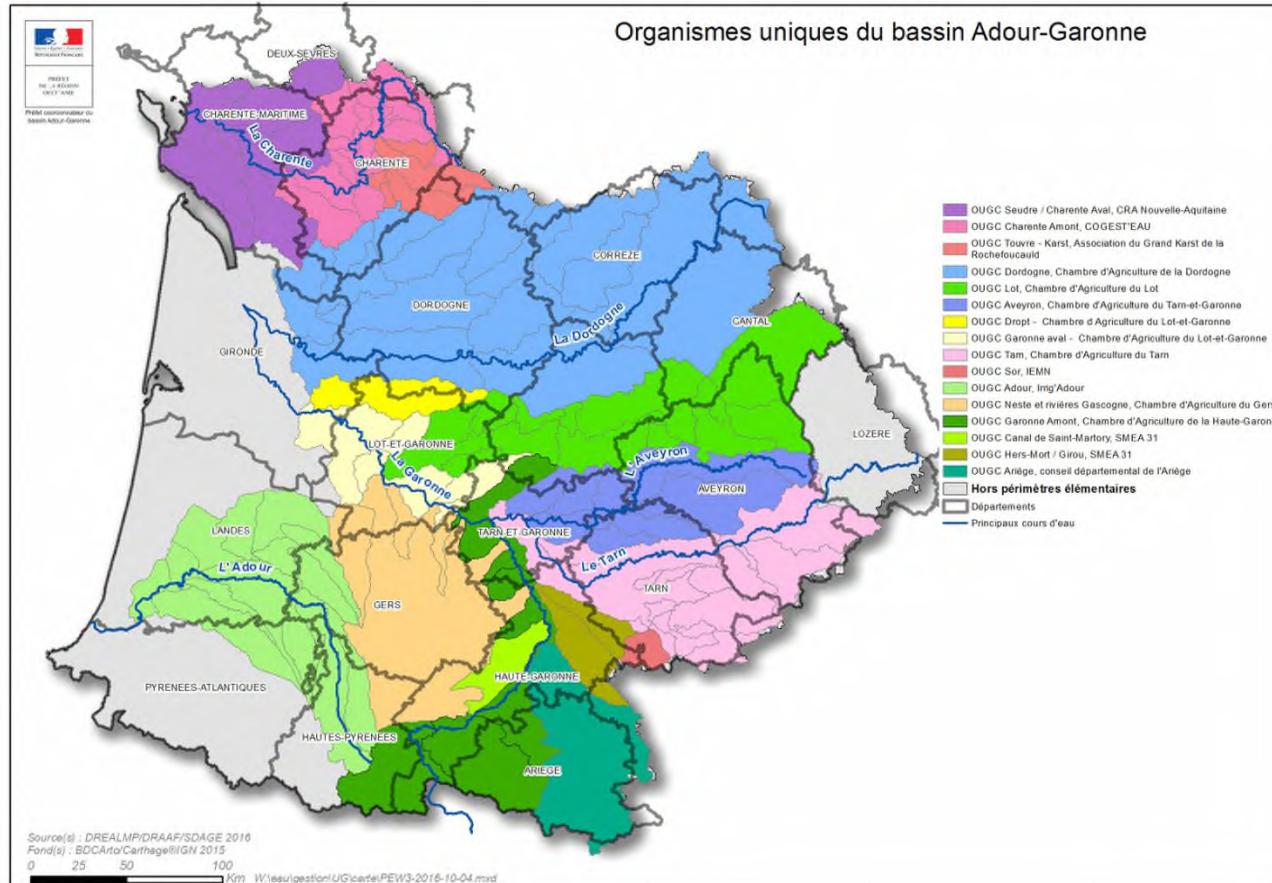


Sur 18 AUP, 7 à échéance le 31/05/2023

Cadre fixé par le nouveau décret du 23 juin 2021



Axe 3 - Sécuriser les prélèvements agricoles et faciliter la gestion collective de l'irrigation



Rôle essentiel des OUGC dans la gestion et la régulation des prélèvements.

Des marges de progrès sur:

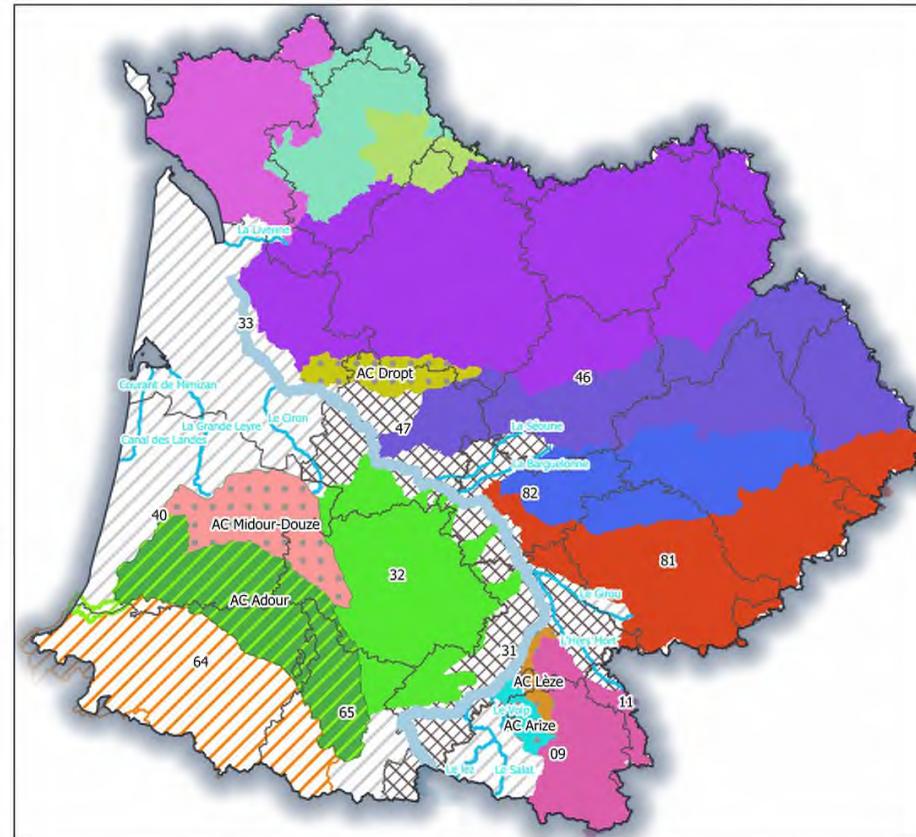
- l'amélioration de la connaissance des prélèvements,
- la mise en place d'actions des PTGE,
- la collaboration avec les EPTB.

Axe 4 - Réduire la gestion de crise « sécheresse »

Objectif de couverture du bassin Adour-Garonne en arrêtés cadres départementaux et interdépartementaux à l'horizon 2023

Légende

-  Bassin Adour-Garonne
-  ACI Adour à modifier
-  ACI Midour-Douze à réviser
-  ACI Lèze à réviser
-  ACI Arize à réviser
-  ACI Dropt à réviser
-  ACI Ariège, Hers Vif (Sauf Lèze)
-  ACI Aveyron
-  ACI Cogesteau
-  ACI Dordogne
-  ACI Garonne
-  ACI Karst de la Rochefoucauld
-  ACI Lot
-  ACI Neste et rivières de Gascogne
-  ACI Saintonge
-  ACI Garonne
-  Modifications à apporter à l'ACI Adour
-  ACI à créer : Gaves et côtiers
-  Bassins à besoin de coordination interdépartementale
-  ACD à créer
-  ACD à réviser



Cadre fixé par le nouveau décret

Un arrêté d'orientation du PCB du 2 juillet 2021

Qui va se décliner par la mise à jour les arrêtés cadres interdépartementaux, et arrêtés départementaux, d'ici juin 2023

Axe 5 – Sécuriser le soutien d'étiage et les besoins milieux/usages sur le long terme

Contexte:

- Suite au PACC, mise en place de l'Entente (2018) et prospective ressource (2019), un GT initié en 2020 sur le modèle économique du soutien d'étiage à horizon 2050
- Mission d'expertise CGEDD-CGAAER en 2020 sur les « conditions de mobilisation des retenues hydroélectriques pour le soutien d'étiage dans le bassin Adour-Garonne »



Les suites opérationnelles

- Soutenir le déploiement des démarches PTGE
- Etudes des gisements potentiels (gravières, canaux, réserves...)
- Etudes de mutualisation de retenues inexploitées
- Innovation (suivi satellitaire gestion de l'eau, double circuits à l'échelle de quartiers...)
- Poursuite de la politique de restauration de zones humides, d'infiltration de l'eau dans les sols
- Plan de 10% d'économies d'eau (Re-use / recyclage, optimisation des usages)
- Infrastructures en lien avec le nouveau modèle de soutien d'étiage

⇒ **Des plans d'ensemble cohérents à l'échelle de sous-BV**
⇒ **Par les EPTB et les collectivités dans les mois à venir**